République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~~

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 25 janvier 2010

~~~~~

SUBVENTION 2010
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VALLEE DE L'HERAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 janvier 2010, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, FLORES Monique, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, , Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Xavier PEYRAUD, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Mireille BRENIER Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, CAUMEIL Bernard Robert SIEGEL, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, , Eric PALOC, DELVAL Valérie, Anne-Marie DEJEAN, Marie-Claude BEDES, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE Marc HENRY, Caroline COMBES, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, DEJEAN Maurice, SIDERIS André Gérard CABELLO, Hélène DELONCA, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Maurice DEJEAN, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS Daniel REQUIRAND,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Considérant que le vote du budget primitif 2010 de la Communauté de communes interviendra le 1er mars 2010,
Considérant le besoin important de trésorerie nécessaire au fonctionnement de la maison des entreprises en début d'année,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de voter** un acompte sur la subvention 2010 de l'Ecole de musique intercommunale Vallée de l'Hérault à hauteur d'un montant de 30 000€, préalablement au vote du budget primitif 2010
- **d'inscrire** cette subvention au budget primitif de la Communauté de communes qui sera voté le 1er mars 2010

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 262 le
Publication le 10 FEV. 2010
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 10 FEV. 2010
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC

Louis VILLARET

SOUS-PREFECTURE
ARRIVEE LE
17 FEV. 2010
SECRETARIAT

RAPPORT 2.4 *Rapporteur : Agnès CONSTANT*	FINANCES
SUBVENTION 2010	
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VALLEE DE L'HERAULT	

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault finance depuis plusieurs années l'Ecole de musique intercommunale Vallée de l'Hérault par le biais d'une subvention.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2010 de la Communauté de communes qui n'aura lieu que le 1er mars 2010 et en raison d'un besoin important de trésorerie de cette association nécessaire à son fonctionnement en ce début d'année, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer dès maintenant sur le versement d'un acompte de cette subvention 2010 en fixant le montant de cet acompte à 30 000€.

Le Conseil communautaire s'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2010 qui sera voté le 1er mars prochain.

Je propose donc à l'assemblée :

- **de voter** un acompte sur la subvention 2010 de l'Ecole de musique intercommunale Vallée de l'Hérault à hauteur d'un montant de 30 000€, préalablement au vote du budget primitif 2010
- **d'inscrire** cette subvention au budget primitif de la Communauté de communes qui sera voté le 1er mars 2010

Le Président

Louis VILLARET